



Saint - Denis , le 07.04.05

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 0818

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 901

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique , notamment les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 866 de Messieurs PILLET Jean Michel et JACQUET Eric , exerçant en Société SELARL , enregistrée par arrêté préfectoral n° 0283 , en date du 12.02.04 ;
- VU la demande de Monsieur PILLET Jean Michel et Madame ALI AHMET Neemah , en date du 18.01.05 , en qualité de pharmaciens exerçant , au sein de la S.E.L.A.R.L. (Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée) , dénommée “ ABPHARM ” , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.A.R.L. , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie de Salazie ” , située 144 , rue Georges Pompidou , 97433 SALAZIE , à compter du 15.04.05. ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date des 30.08.04 , 26.10.04 et 29.12.04 ;
- VU les statuts de la S.E.L.A.R.L. , dénommée “ ABPHARM ” établis en date du 30.03.05 .
- VU les attestations du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur PILLET Jean Michel et Madame ALI AHMET Neemah , en date du 04.04.05 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.A.R.L. dénommée “ ABPHARM ” , en date du 04.04.05 ;

Considérant que Monsieur PILLET Jean Michel et Madame ALI AHMET Neemah et la S.E.L.A.R.L. dénommée “ ABPHARM ” remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** Est enregistrée sous le n° 901 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration de Monsieur PILLET Jean Michel et Madame ALI AHMET Neemah , pharmaciens en exercice , faisant connaître qu'ils exploitent , en S.E.L.A.R.L. (Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée) , dénommée " ABPHARM " , à compter du 15.04.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de Salazie " , située 144 , rue Georges Pompidou , 97433 SALAZIE , ayant fait l'objet de la licence de transfert n° 522 , par arrêté préfectoral n° 3829 , en date du 27.12.96.
- ARTICLE 2** L'arrêté préfectoral n° 0283 du 12.02.04 est abrogé à compter du 15.04.05 .
- ARTICLE 3** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 07.04.05

LE PREFET

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Franck-Olivier LACHAUD